

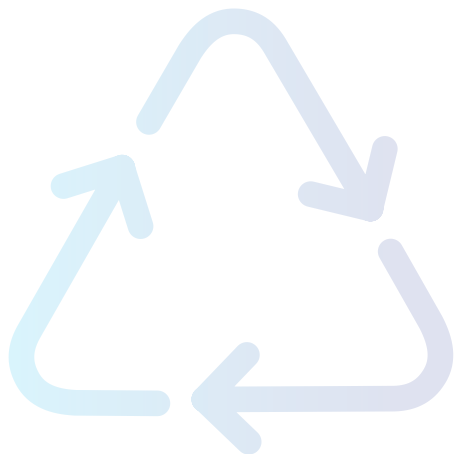
## ◆ L'IMPACT SANITAIRE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Les déchets industriels spéciaux, les déchets toxiques en quantité dispersée et autres déchets dangereux présentent des risques potentiels pour la santé humaine : toxicité liée à la présence de substances chimiques ou biologiques, risques potentiels d'incendie ou d'explosion. La population est notamment exposée à des risques lors du transport de ces déchets, assimilé à un transport de matières dangereuses.

Le compostage des déchets engendre des bioaérosols (avec la présence de microorganismes d'origine entérique), qui peuvent induire des risques de troubles gastro-intestinaux et de pathologies allergiques. Le compostage des déchets engendre également des risques non microbiologiques, pouvant provoquer des troubles physiologiques tout comme psychologiques chez les riverains du fait de nuisances olfactives. Des risques existent également lors de la mise en place du traitement par méthanisation (risques d'explosion et de fuite de produits toxiques) ; ou de leur incinération (rejets atmosphériques de divers polluants).

Le stockage des déchets peut lui aussi présenter des risques pour la santé, par une contamination de l'environnement, et notamment de l'eau et de l'air (infiltration des lixiviats pouvant entraîner une pollution des nappes d'eau sous-jacentes, transport de débris et de poussières par le vent ou les animaux). Les décharges brutes ainsi que les dépôts sauvages de déchets sont également susceptibles de générer une pollution des sols et du milieu aquatique.

L'incinération engendre la production de déchets solides (mâchefers, réfioms) et de rejets atmosphériques contenant divers polluants (composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organochlorés, métaux lourds, etc.). Ils sont variables selon la nature des déchets incinérés et sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine, par inhalation directe ou via une pollution de la chaîne alimentaire.



## Ressources et indicateurs

### + Centres ressources

#### ▶ OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (ORD)

[www.ord-paca.org](http://www.ord-paca.org)

L'ORD Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux, notamment via le Tableau de Bord des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont la dernière édition date de 2016. Il a également pour tâche de suivre annuellement des indicateurs fiables et de référence en matière de gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il constitue un outil pérenne d'analyse et de suivi, permettant de suivre et d'assoir le cadre de politiques publiques.

### + Documentation

#### ▶ TABLEAU DE BORD 2016 DE LA GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS, JUILLET 2018)

[www.ord-paca.org/cms/sites/default/files/Tableau%20de%20Bord\\_ORD\\_PACA\\_2015.pdf](http://www.ord-paca.org/cms/sites/default/files/Tableau%20de%20Bord_ORD_PACA_2015.pdf)

#### ▶ L'ÉLU ET LES DÉCHETS : L'ESSENTIEL DE CE QUE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIVENT SAVOIR (AMORCE, 2014)

[www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/8220-guide-l-elu-et-les-dechets-2014.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/8220-guide-l-elu-et-les-dechets-2014.pdf)

#### ▶ GUIDE POUR L'ÉLABORATION ET LA CONDUITE DES PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (ADEME, DÉCEMBRE 2016)

[www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide\\_plpdma\\_201612\\_rapport.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide_plpdma_201612_rapport.pdf)

#### ▶ FIL À FIL « DÉCHETS ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE » (CRES PACA, MAI 2014)

[www.lefilin.org/arkotheque/client/crespaca/lefilin/newsletter/8/numero\\_08.htm](http://www.lefilin.org/arkotheque/client/crespaca/lefilin/newsletter/8/numero_08.htm)

#### ▶ ALTERNATIVES AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS, LES COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT (ADEME, JUIN 2018)

[www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademewebalternativesdechetsverts010418.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademewebalternativesdechetsverts010418.pdf)